

**OBJECTIF**

Ce document fait le point sur le statut des aéroports et des points d'entrée des douanes pendant la pandémie de COVID-19.

NOMBRE DE CAS DE COVID-19 A LA DATE DU GHRP

3

NOMBRE DE CAS DE COVID-19 LE 30 JUIN 2020

866

Les dernières mises à jour sont **surlignées en jaune**.

COMPTE RENDU

L'état d'urgence sanitaire a été déclaré le 25 avril 2020. Un ensemble de mesures a également été mis en place afin de lutter contre la pandémie de COVID-19 :

- La mise en place d'un couvre-feu national ;
- Les rassemblements de plus de 50 personnes sont interdits ;
- **La restriction des mouvements entre les provinces.**

Des mesures de relaxation comprennent :

- **La réouverture des lieux de culte dès le 25 juin ;**
- **La reprise des cours dès le 25 juin.**

(Informations datées du 24 juin : Gouvernement du Tchad)

STATUT DES AEROPORTS**1. Vols / Aéroports**

Les aéroports du Tchad sont fermés.

(Information datée du 26 avril : AITA)

Les vols de cargos sont autorisés.

(Information datée du 28 mai : AITA TACT)

Global Pax Service du Programme Alimentaire Mondial (PAM) : les jeudis et les samedis, Accra est relié aux hubs suivants : Abuja, Ndjamena, Niamey, Ouagadougou, Bamako, Bangui, Yaounde.

Le calendrier prévisionnel complet est disponible en ligne sur la [plateforme de réservation humanitaire](#). Les réservations ne seront effectuées que par l'intermédiaire de points focaux organisationnels désignés. Le personnel des organisations internationales et des ONG doit contacter leur siège pour demander qu'une réservation soit faite en leur nom. Pour les ONG nationales souhaitant soumettre des réservations de vols, veuillez contacter covid19.aviationglobal@wfp.org pour enregistrer votre organisation.

(Information datée du 26 juin 2020 : PAM)

Lien utile :

Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), [COVID-19 - Statut des aéroports](#)

2. Passagers / Mise en quarantaine

Les frontières aériennes du Tchad sont complètement fermées aux passagers.

(Information datée du 30 juin : International SOS)

**3. Statut des compagnies aériennes**

Lien utile :

[*Association Internationale du Transport Aérien \(AITA\) et TACT, Statut des opérations de cargos aériens, COVID-19*](#)**IMPORTATION ET DOUANES****4. Frontières terrestres et maritimes**

Les frontières terrestres du Tchad sont fermées aux passagers.

Etat des frontières terrestres avec les pays limitrophes :

- Cameroun : La frontière terrestre avec le Tchad est ouverte au mouvement des cargos.
- Libye : La frontière terrestre avec le Tchad est fermée.
- Niger : Les frontières terrestres sont toujours ouvertes au mouvement des cargos.
- Nigeria : Il y a des retards importants pour le transport de cargos. Ouvert uniquement aux biens humanitaires et essentiels.
- République Centrafricaine : Les frontières terrestres sont toujours ouvertes au mouvement des cargos.
- Soudan : Le transport terrestre frontalier n'est pas permis.

(Informations mises à jour le 1^{er} juillet : Bolloré Logistics et CEE-ONU)**5. Douane et procédures d'importation**

Sont exonérés des droits et taxes à l'importation les produits alimentaires de première nécessité ; les produits médicaux et les matériels médicaux conformément au tableau ci-dessous :

Position Tarifaire	Dénomination du produit
I.	Produits alimentaires
1001	Froment
1005	Maïs
1006	Riz
1007	Sorgho
1008	Mil
1101	Farines de froment
1102	Farines de céréales autres
1103	Semoules



15	Huile végétale
1902	Pates alimentaires
2501	Sel pour l'alimentation
II. Produits et matériels médicaux	
1. Trousses d'essai : instruments et appareils pour tests de diagnostic	
3822.00	Réactifs de diagnostic fondés sur la réaction en chaîne par polymérase pour test d'amplification des acides nucléiques
3002.15	Réactifs de diagnostic fondés sur des réactions immunologiques
9027.80	Instruments utilisés dans des laboratoires cliniques pour diagnostic in vitro
3821.00	Flacon contenant un milieu de culture pour l'entretien d'un échantillon de virus et un coton-tige pour prélever un échantillon, conditionnés ensemble
2. Vêtements de protection et articles similaires	
a. Protection du visage et des yeux	
4818.50	Masques en papier/cellulose
6307.90	Autres articles confectionnés, y compris les masques chirurgicaux et les masques de protection jetables en textiles non tissés
9020.00	Autres appareils respiratoires et masques à gaz
9004.90	Lunettes protectrices
3926.20	Ecrans faciaux en matières plastiques (couvrant davantage que la zone oculaire)
b. Gants	
3926.20	Gants en matières plastiques
4015.11	Gants chirurgicaux en caoutchouc
4015.19	Autres gants en caoutchouc
6116.10	Gants en bonneterie, imprégnés ou recouverts de matières plastiques ou de caoutchouc
6216.00	Gants en matières textiles, autres que ceux en bonneterie
c. Autres	
6505.00	Filets à cheveux jetables
3926.20	Vêtements de protection unisexe constitués par des feuilles de matières plastiques, des matières plastiques renforcées à l'aide de



	textiles ou des matières plastiques combinées à du textile servant de support
4015.90	Vêtements de protection unisexe constitués par des feuilles de caoutchouc, du caoutchouc renforcé à l'aide de textiles ou du caoutchouc combiné à du textile servant de support
4818.50	Vêtements et accessoires du vêtement en papier ou en cellulose, tels que les blouses d'hôpital jetables en papier, les couvre-chaussures en papier, etc
6210.10	Vêtements de protection à usage médical/chirurgical en feutres ou non tissés, qu'ils soient ou non imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés (tissus des n°s 56.02 ou 56.03)
6210.50	Vêtements de protection unisexe à usage médical/chirurgical, en tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou stratifiés avec de la matière plastique
6210.50	Vêtements de protection unisexe en tissus caoutchoutés
3. Désinfectants et articles pour stérilisation	
2207.10	Solution d'alcool
2208.90	Solution d'alcool
3808.94	Désinfectant pour les mains
3808.94	Autres préparations désinfectantes
8419.20	Stérilisateur médicaux, chirurgicaux ou de laboratoire, y compris les autoclaves
2847.00	Peroxyde d'hydrogène en vrac
3004.90	Peroxyde d'hydrogène présenté en tant que médicament
3808.94	Peroxyde d'hydrogène présenté sous forme de préparations désinfectantes pour le nettoyage des surfaces
3808.94	Autres désinfectants chimiques
4. Appareils d'oxygénothérapie et oxymétrie de pouls	
9019.20	Respirateurs artificiels (appareils de respiration artificielle)
9018.39	Autres aiguilles, seringues, cathéters canules et instruments similaires
9026.80	Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle
9018.19	Autres instruments et appareils pour la médecine Oxymètres de pouls médicale
9018.90	Perceuses médicales pour accès vasculaire



7324.90	Bassins réniformes
5. Autres appareils et dispositifs médicaux	
9022.12	Scanners de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information
9018.12	Appareils à ultrasons
9018.11	Electrocardiographes
9018.19	Dispositifs de surveillance des patients à paramètres multiples
9018.90	Laryngoscopes
9027.80	Détecteur colorimétrique de CO2 en fin d'expiration
9025.19	Thermomètres à infrarouge
9018.90	Stéthoscopes
9018.90	Pinces Magill
9018.90	Kits d'intubation
9018.90	Pompe à perfusion, avec ou sans accessoires
9028.20	Compte-gouttes électronique, pour solutions intraveineuses
9018.90	Pompes d'aspiration
6. Autres matériels de consommation médicale	
2804.40	Oxygène médical
3005.90	Ouates, gazes, bandes, cotons-tiges et articles analogues
3005.10	Sparadrap
3005.10	Sparadrap transparent
3401.20	Savon
3401.11	Savon
9018.31	Seringues, avec ou sans aiguilles
9018.32	Aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures
9018.39	Aiguilles (à l'exception des aiguilles tubulaires en métal et des aiguilles à sutures), cathéters, canules et instruments similaires
9018.90	Kits d'intubation
90.18	Kit de cricothyroïdotomie d'urgence jetable



3923.29	Sacs poubelle en matières plastiques pour déchets dangereux
3926.90	Poches à urines
4818.90	Draps en papier
3006.70	Gel conducteur destiné à être utilisé lors d'un ECG ou d'un examen par ultrasons
3006.70	Gel lubrifiant

Cette exonération est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

(Information datée du 24 avril : Direction Générale des Services des Douanes et Droits Indirects du Tchad)

6. Annexe J-5 de la Convention de Kyoto Révisée : Pas acceptée.

7. Annexe B.9 de la Convention d'Istanbul : Pas acceptée.

8. Utilisateur de SYDONIA : Oui.

9. Utilisateur d'ASYREC : Non.

LIENS UTILES

Les Bulletins CIQP sont disponibles pour d'autres pays [ici](#).

Liens spécifiques au pays :

Direction Générale des Services des Douanes et Droits Indirects, [Arrêté n°076 portant sur l'exonération des droits et taxes à l'importation des produits et des matériels médicaux](#)

Le Ministère de la Santé Publique et Organisation Mondiale de la Santé (OMS), [Rapport de la Situation Epidémiologique COVID-19 au Tchad \(17 juin\)](#)

Le Ministère des Finances et du Budget, [Site officiel](#)

OCHA au Tchad, [Rapport de Situation \(1 juin 2020\)](#)

Présidence du Tchad, [Site officiel](#)

Autres liens utiles :

Association Internationale du Transport Aérien (AITA), [Mesures gouvernementales relatives au Coronavirus \(COVID-19\)](#)

Association Internationale du Transport Aérien (AITA) TACT, [Statut des opérations de cargos aériens COVID-19](#)



IMPACCT

IMPortation And Customs Clearance Together !

COVID-19 [Tchad]

Bulletin n°2 – CIQP : 01 juillet 2020

(Bulletin on Customs, Immigration and Quarantine Procedures)

Bolloré Logistics, [Mise à jour de l'impact du COVID-19](#)

Cluster Logistique, [COVID-19 Mises à jour des points d'entrée des cargos](#)

Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), [Observatoire des statuts de postes frontière en période de COVID-19](#)

Organisation des Nations Unies (ONU), [Plan de réponse humanitaire global COVID-19](#)

Organisation des Nations Unies (ONU), [Plan de réponse humanitaire global COVID-19, Mise à jour du GHRP de mai](#)

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), [Statut des points d'entrée](#)

Organisation Mondiale des Douanes (OMD), [Classement de référence dans le SH des fournitures médicales liées au COVID-19 \(3.0 édition\)](#)

Organisation Mondiale des Douanes (OMD), [Liste des textes législatifs adoptés dans les pays qui ont pris des mesures temporaires de restriction des exportations pour certaines catégories de fournitures médicales essentielles en raison de l'épidémie de COVID-19](#)

Organisation Mondiale de la Santé (OMS), [COVID-19 Rapports situationnels](#)

Organisation Mondiale de la Santé (OMS), [Manuel pour le renforcement des capacités de santé publique aux postes frontières et collaboration transfrontalière](#)

Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies (PAM), [Restrictions de voyage](#)

SOS International, [Restrictions de voyage et opérations aériennes](#)

Wilhemnsen, [COVID-19 - Carte globale des restrictions portuaires](#)

[Pour toute question, commentaire ou ajout, merci de contacter :](#)

Virginie Bohl
ONU OCHA, Genève
bohl@un.org

Eléonore de Malézieux du Hamel
ONU OCHA, Genève
eleonore.demalezieuxduhamel@un.org